

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE OUVERT NIVER-LAN**  
**SEANCE DU 21 JUIN 2010**

**DELIBERATION N°2010- 12 DU COMITE SYNDICAL**

**Liste des marchés à procédure adaptée attribués en 2009**



- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L 5211-10,
- ◆ Vu la loi N°2001- 1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier (MURCEF) et plus particulièrement son article 10,
- ◆ Vu le rapport n°5.

Le comité syndical légalement convoqué le 11 Juin 2010 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21 Juin 2010 à 10h00, sous la présidence de M. Jean-Louis ROLLOT, Président.

**Étaient Présents :**

Jean-Louis ROLLOT  
Lucien LARIVE  
Jacques LEGRAIN  
Hervé MONNEROT  
Bernard MARTIN

Florence OMBRET  
Caroline GAFFET  
Jean-Pierre DEVILLECHAISE  
Jean-Pierre FORT  
Gérard AUBRY

M. FONTUGNE, sans voie délibérative.

Monsieur LEGRAIN est désigné secrétaire de séance.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- ◆ Prend acte de la liste des marchés conclus par le Syndicat mixte en 2009 jointe en annexe.

Liste des marchés notifiés en 2009

Tranche de 3000.00 à 19 999.00 €

Catégorie	Procédure utilisée	N° Marché	Intitulé du marché	Intitulé du lot	Titulaire	Montant notifiés En € HT
Services	MAPA après publicité nationale (BOAMP)	200901ME001	Mission d'assistance pour la recherche de partenaires et la rédaction du dossier de réponse à l'appel à projets européen « INTERREG IV »	Mission d'assistance pour la recherche de partenaires et la rédaction du dossier de réponse à l'appel à projets européen « INTERREG IV »	PASCALE CHAZAUD (31520)	19 170.00
Services	MAPA après publicité nationale (BOAMP)	200901SE001	Création de documents, Fourniture de papier et impression de documents pour le syndicat mixte Niverlan -	LOT N°1 : Création de documents pour les besoins du Syndicat mixte Niverlan	HB Création (58400)	Montant maximum : 10 000.00 sur deux ans
services	MAPA après publicité nationale (BOAMP)	2009002SE002	Création de documents, Fourniture de papier et impression de documents pour le syndicat mixte Niverlan -	LOT N°2 : fourniture de papier et impression des documents pour le syndicat mixte Niverlan	Pôle graphique (18000)	Montant maximum : 10 000.00 sur deux ans

Tranche de 20 000.00 € à 49 999.00 € HT : sans objet

Tranche de 50 000.00 € à 89 999.00 € HT : sans objet

Tranche de 90 000.00 € à 149 999.00 € HT : sans objet

Tranche de 150 000.00 € à 229 999.00 € HT : sans objet

Tranche de 230 000.00 € à 5 900 000.00 € et plus : sans objet

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION  
PUBLIEE LE

06 JUL. 2010

LE PRESIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 01/07/2010
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/07/2010

Pour copie conforme



- Le 30/06/2010  
JEAN LOUIS ROLLOT, PRESIDENT  
SMO NIVERLAN